

Calendrier

Secrétariat de l'Union

jeudi 13 janvier 2022 à 14h30

Commission Exécutive de l'Union

Mardi 25 janvier 2022 à 14h30

Conseil CPAM 94

Vendredi 28 janvier 2022

PRUDHOMMES94

installation des conseils
créteil / 17 janvier 9h30
ville st georges / 24 janv
14h30

Formation syndicale

CALENDRIER 2022

en ligne sur notre site
avec le formulaire d'inscription
DECOUVERTE
NEGOCIER
ECONOMIE

SITE INTERNET UD FO 94
www.fo94.fr

notre site a été remodelé
et rafraîchi avec ses
rubriques habituelles,
communiqués, formation
syndicale,
documentations,
publications, etc.....

RENOUVELLEMENT CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Le compte à rebours du renouvellement des conseils de prudhommes est lancé avec ce **SECOND APPEL interne à candidature**. Pour mémoire, le mandat de 4 ans prendra effet fin 2022, date de nomination pour une mandature 2023/2026. Ci joint **FORMULAIRE COLLATIONNEMENT ET POTENTIEL**

Sur proposition des syndicats, et après un bilan avec les sortants, la Commission Exécutive de l'Union arrêtera les listes des désignations sur les 4 sections dont le nombre de sièges augmente pour le commerce et les activités diverses.

La déclaration sera faite en ligne par l'Union départementale avec une application informatique dédiée, et les candidats doivent se préparer à compiler leur dossier (pièce d'identité valide,

Renouvellement CPAM CAF 94

La dernière commission exécutive de l'Union a officialisée le renouvellement des mandats, à savoir:

cpam 94	titulaires	Marc BONNET, Jeanne Marie SALLET
	suppléants	Corinne GOSSELIN, Manuel AIRES RUI
caf 94	titulaires	Christine FONTAINE, Delphine BOUANA
	suppléants	Lysiane LOUIS, Pascal IGHEMAT

DATE A RETENIR

25^{ème} CONGRES CONFEDERAL

Rouen 30 mai au 3 juin 2022

ouverture des travaux lundi 30 mai 10h :

installation du Congrès

déclaration des délégués et inscriptions sur le site e-fo.fr
à compter de février

base mandat/voix cotis 2017 à 2020, être à jour des cotisations



Mobilisation du 27 janvier

Les structures trouveront ci joint le communiqué intersyndicale à l'origine de cette **journée de grève et manifestation sur les salaires** entre autres ;

Elle se caractérisera par un **rassemblement parisien** à partir de 12h, place de la bastille (arrivée des militants à compter de 11h30), concert, prises de paroles à 12h30, représentants confédéraux à 13h dont Yves VEYRIER.

puis **manifestation à 14h de pl. de la bastille vers Bercy** selon l'ordre syndical solidaires- cgt-jeunes-fsu-fo RDV dans le cortège **FO** selon les ud 75-95-91-93-94-77-78-92

Conflit des aesh 94

Depuis le 10 janvier dernier, les accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH) du val de marne sont mobilisés et en grève tant sur leurs rémunérations, le temps de travail, l'abandon des PIAL et surtout un vrai salaire à temps complet.

ci joint le dernier communiqué sur le sujet où les Unions départementales soutiennent cette action et interpellent le représentant de l'Etat que vous êtes, Madame la Préfète.

En effet une différenciation de salaire est rencontrée avec le reste de la France des AESH en moyenne 62%, avec une rémunération de 57% du smic pour le val de marne.

Par ailleurs, ils refusent cette mobilité forcée avec les PIAL, pôles inclusifs d'accompagnement localisés, de couvrir plusieurs établissements ou écoles ce qui rend impossible tout second emploi de complément de rémunération en cantine ou centre de loisirs.

Aussi l'**intersyndicale CGT-FO-SOLIDAIRES et FSU** sollicite audience au travers d'une délégation de façon à vous sensibiliser et exposer leurs revendications afin de trouver rapidement une solution au conflit avec les pouvoirs publics et la DASEN.

..../...



Communiqué des organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL

Personne ne peut ignorer le contexte social et économique, les augmentations des produits de première nécessité, de l'énergie comme de l'alimentation et finalement du coût de la vie pour toutes et tous, jeunes, actifs, demandeurs d'emploi et retraités.

Personne n'ignore que seuls les salaires, les pensions et les aides et allocations continuent de stagner ou même de baisser au regard de l'inflation, de décrocher par rapport aux qualifications dans le privé comme dans le public.

Si, dans de certains secteurs et entreprises des mobilisations et des négociations ont permis d'obtenir des revalorisations de salaires, trop souvent encore les négociations sont au point mort ou les propositions des employeurs loin du compte.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL ne peuvent s'en satisfaire et n'entendent pas en rester là !

Sans augmentation du point d'indice et du Smic il n'y aura aucune avancée pour les salariés dont les minima de branches sont actuellement en dessous du salaire de base minimum.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL contestent dans le même temps que le gouvernement ait maintenu sa réforme de l'assurance chômage qui aura pour conséquence d'enfermer de trop nombreux salariés dans des emplois à faible salaire, à temps partiel ou en CDD.

Les retraités très massivement mobilisés attendent toujours une réponse pour une augmentation immédiate de leur pension, retraite de base et retraite complémentaire, dont la dernière revalorisation a été plafonnée à un niveau très inférieur à l'inflation.

La jeunesse confrontée à une grande précarité de vie et de travail, à la pauvreté accentuée par la crise sanitaire, économique et sociale doit obtenir une réponse à l'encontre des réformes libérales, de l'éducation, de la formation, de l'assurance chômage décidées par le gouvernement.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL soutiennent les actions et mobilisations organisées dans les jours et semaines qui viennent pour exiger des augmentations de salaires et défendre les emplois et conditions de travail et appellent à une mobilisation interprofessionnelle sur les salaires et l'emploi le jeudi 27 janvier 2022.

Il est urgent et indispensable d'agir toutes et tous ensemble par la grève et les manifestations pour l'augmentation immédiate de tous les salaires du privé comme du public, des allocations pour les jeunes en formation et en recherche d'emploi, ainsi que d'améliorer les pensions des retraités.

Montreuil le 17 décembre 2021.



Soutien total à la grève des AESH du Val-de-Marne !

De véritables négociations doivent s'ouvrir maintenant sur les revendications !

Les Unions Départementales du Val-de-Marne apportent leur soutien total à la grève des AESH du 94 qui a débuté le lundi 10 janvier et contribuent à leur caisse de grève. En grève depuis deux semaines les AESH du département exigent :

- le retrait des avenants qui leur imposent des temps partiels payés 57% du SMIC, c'est-à-dire à peine 160 euros de plus que le RSA et plus de 300 euros en dessous du seuil de pauvreté, avec une heure de travail gratuite à partir de septembre 2022
- l'abandon des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) imposant aux AESH de couvrir 10 à 15 écoles ou établissements du second degré. Ces affectations susceptibles de varier en cours d'année signifient qu'un grand nombre d'AESH sera contraint à la démission, ne pouvant plus tenir le second emploi (souvent cantine, centre de loisirs) qui leur permet de survivre.
- un statut de fonctionnaire
- un vrai salaire à temps complet.

Après 10 jours de grève les organisations syndicales des AESH du 94, FNEC FP-FO FSU CGT Educ'action et SUD Education ont enfin été reçues par les représentants de la DASEN du Val-de-Marne. Après deux heures de discussion, les représentants de la DASEN n'ont répondu à aucune revendication et ont annoncé qu'ils ne pouvaient pas augmenter la quotité horaire des AESH du 94 (actuellement à 57 % une des plus faibles de France) car le nombre de postes attribués par le Ministère au département n'étaient pas suffisants pour cela.

Totalement inacceptable !

Depuis le début de la crise sanitaire, le gouvernement a débloqué près de 600 milliards d'euros au titre de plan de relance et autres prêts garantis, ... et il ne serait pas possible de répondre aux revendications des AESH et aux besoins des élèves en situation de handicap qu'ils accompagnent ?

Tant que les AESH n'auront pas un vrai statut de fonctionnaire, leur précarité persistera et la scolarisation des élèves en situation de handicap restera chaotique voire impossible. Le respect des droits des élèves en situation de handicap nécessite que l'Etat cesse de se dérober à ses obligations et fournisse enfin les moyens.

Les Unions Départementales s'adressent ensemble à la préfète du Val-de-Marne pour exiger que des négociations s'ouvrent immédiatement sur la base des revendications des AESH du département.

Créteil le 24 janvier 2022

*Pré-recensement de candidatures
(décembre 2021)*

Nom

Date de naissance.....

Adresse :

Code postal

☎ dom.....

Casier judiciaire vierge : oui ☐ (condition requise)

Entreprise :

Adresse :

Code APE

(sur fiche de paie).

Prénom

Nationalité.....

Ville

N° SS :

☎ portable.....

☎ travail.....

Code postal/Ville :

Syndicat FO (impératif) :

Responsabilités électives ou syndicales :

Délégué syndical ☐ **RSS** ☐

CSE ☐

Membre du CSSCT ☐

Conseiller prud'hommes ☐

Défenseur syndical devant les prud'hommes ☐

Représentant syndical au RS CSE ☐

Secrétaire de syndicat ☐

Trésorier de syndicat ☐

Conseiller du salarié ☐

Autre fonction syndicale.....

Préciser laquelle.....

Section prud'homale

☐ Industrie ☐ Commerce

☐ Agriculture ☐ Encadrement

Act. diverses ☐

sièges à répartir par OS	INDUSTRIE	COMMERCE	ACT DIVERSES	ENCADREMENT	AGRI	total cph salariés
conseil CRETEIL	12	37 (+10)	23 (+6)	21	4	97
conseil VSG	7	17 (+6)	5 (+1)	8		37

Je souhaite être candidat(e)

• **conseiller prud'hommes sortant(e)** ☐

• **nouveau(ille) candidat(e)** ☐

- En cas de désignation, je suis conscient(e) que je m'engage à suivre la formation prud'homale proposée comme à ratifier la charte départementale FO94 du conseiller prud'hommes dans l'exercice de ce mandat confié et donné par l'Union départementale, et à rendre compte de mon mandat.

- Je m'engage à suivre les positions des instances de l'Union Départementale en matière de prud'hommes.

Date et signature du (de la) :
Candidat(e)

Signature du ou de la secrétaire du
Syndicat (nom, prénom, cachet éventuel)